

ANNEXE 3 – CHARGES D'EXPLOITATION – Cafétéria campus Berges du Rhône

CHAUFFAGE

Le quadrilatère Claude Bernard est raccordé au chauffage urbain, la maintenance est assurée par un prestataire extérieur.

Les coûts respectifs du chauffage et de la maintenance sont calculés au prorata des surfaces occupées par chaque établissement, selon le tableau de répartition joint en annexe

C = surface chauffée occupée par le CROUS sur BDR

prix moyen du m² :

$$\text{pm (€ TTC/m}^2\text{)} = \frac{\text{somme des factures chauffage campus BDR au cours de la période (€ TTC)}}{\text{surface campus chauffée par chauffage urbain (m}^2\text{)}}$$

$$\text{PRIX CHAUFFAGE (€ TTC)} = C \times \text{pm}$$

Ce à quoi il faut ajouter le prix de la maintenance, calculée au prorata

PC=prix du contrat de maintenance sur 12 mois

$$\text{Prorata surface occupée par le CROUS sur BDR(Pr)} : \frac{\text{Surface chauffée occupée par le CROUS(m}^2\text{)}}{\text{Surface totale chauffée campus BDR (BDR)}}$$

$$\text{PRIX MAINTENANCE CHAUFFAGE(€ TTC)} : \text{PC} \times \text{Pr}$$

EAU FROIDE

Les charges relatives à l'eau sont calculées au prorata des surfaces occupées par chaque établissement, selon le tableau de répartition joint en annexe

C (m²) = Surface occupée par le CROUS sur BDR

prix moyen du m³

$$\text{pm (€ TTC/ m}^3\text{)} = \frac{\text{facture d'eau BDR (€ TTC)}}{\text{consommation d'eau de la facture BDR (m}^3\text{)}}$$

$$\text{PRIX (€ T.T.C.)} = C \times \text{pm}$$

ELECTRICITE

$$\text{Consommation calculée} = [\text{relevé de compteur au temps (t)}] - [\text{relevé de compteur au temps (t-1)}]$$

C (kWh) = consommation calculée d'après compteur cafétariat CROUS BDR

Prix moyen du kWh

ANNEXE 3 – CHARGES D'EXPLOITATION – Cafétéria campus Berges du Rhône

$$\text{pm (€ TTC/ kWh)} = \frac{\text{somme des factures électricité campus BDR au cours de la période (€ TTC)}}{\text{consommation totale électricité de la facture campus BDR(kWh)}}$$